

être appelées à intervenir. De fait, la police locale sera vraisemblablement la première arrivée sur les lieux et prendra la situation en mains, au moins au stade initial. Il est par conséquent essentiel que les forces policières entretiennent entre elles de bons rapports de travail, qu'elles reçoivent une formation commune et participent à des exercices conjoints et qu'elles concluent des ententes réciproques clairement comprises, de manière à pouvoir intervenir ensemble en cas d'attentat terroriste.

Les témoignages recueillis par le Comité montrent sans l'ombre d'un doute que les relations entre les divers corps policiers ont fait beaucoup de progrès depuis la publication du rapport du premier Comité, mais la tâche est encore loin d'être accomplie. La réaction de la police lors du détournement d'autocar du 7 avril a mis en évidence certaines déficiences persistantes. Le Comité a manifesté une certaine impatience en se demandant combien de temps encore il faudra attendre la solution du problème.

Le Groupe de travail Cheriton

Le Groupe de travail Cheriton a relevé trois importantes lacunes dans la coordination et la collaboration intergouvernementales, à savoir l'absence d'un plan d'urgence national et de méthodes communes aux paliers national et provincial; l'absence de consultations et d'ententes fédérales-provinciales en matière de contre-terrorisme; l'absence de consultations des intervenants provinciaux et municipaux au sujet de l'efficacité du système de gestion des crises.

Le Groupe de travail a établi un plan national de lutte contre le terrorisme, qui attend l'approbation du Cabinet. Le plan a été décrit au Comité comme un document général qui pourra périodiquement être mis à jour, de manière à l'adapter à l'expérience et à l'évolution des circonstances et des exigences. Le plan prévoit la participation à part entière des provinces à la lutte contre le terrorisme. On peut présumer que la souplesse du document vise surtout à faciliter les consultations, négociations et ententes avec les provinces.

Le Groupe de travail avait clairement pour mandat d'examiner les améliorations à apporter aux rapports entre les polices fédérale, provinciales et municipales et aux relations intergouvernementales en matière de contre-terrorisme. Or, le plan actuel a été dressé à peu près sans consultation des provinces, ni contribution de leur part. Les auteurs du plan font valoir qu'il incombait d'abord au gouvernement fédéral de mettre de l'ordre dans sa propre demeure avant d'approcher les provinces, et les municipalités. Tout en reconnaissant un certain mérite à cet argument, et conscient des complexités des relations fédérales-provinciales, le Comité craint néanmoins que cette stratégie ne soit perçue par les provinces comme le prolongement de l'attitude paternaliste, dont le gouvernement fédéral a